



MIRAMICHI PLANNING  
DISTRICT COMMISSION  
COMMISSION DU DISTRICT  
D'AMÉNAGEMENT DE MIRAMICHI

# Commission du district d'aménagement de Miramichi Plan opérationnel quinquennal

Préparé par :  
Wilson W. Bell, MCIP, RPP  
Directeur

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 Vision

Le district d'aménagement de Miramichi est composé de communautés urbaines et rurales. Le développement à l'intérieur du district est soutenu par une commission d'aménagement orientée vers le client qui offre des services d'aménagement et de développement innovateurs et efficaces grâce à du personnel dévoué afin d'améliorer la qualité de vie des résidents et afin d'assurer le développement bien géré à l'intérieur du district d'aménagement. Dans cette perspective, la devise de la Commission se définit bien ainsi : « **Qualité et souplesse plutôt que contrôle et réglementation** ».

### 1.2 Autorité de la Commission du district d'aménagement de Miramichi

La Commission du district d'aménagement de Miramichi est une personne morale créée par un arrêté ministériel (Règlement du Nouveau-Brunswick 97-46) en vertu des dispositions de la *Loi sur l'urbanisme* de la province du Nouveau-Brunswick. Le mandat de la Commission est d'offrir du soutien d'aménagement et administratif connexe aux gouvernements provincial et municipaux de Miramichi, Blackville, Néguaac ainsi qu'aux districts de services locaux ruraux non constitués en personne morale en offrant un service d'aménagement professionnel à l'intérieur de la zone géographique désignée comme étant la Commission du district d'aménagement de Miramichi.

La Commission comprend des représentants de ses municipalités membres et des régions non constituées en personne morale, comme suit :

Ville de Miramichi	6 commissaires
Régions non constituées (DSL)	4 commissaires
Village de Blackville	1 commissaire
Village de Néguaac	1 commissaire

### 1.3 Responsabilités de la Commission

Le mandat de la Commission du district d'aménagement de Miramichi, tel qu'énoncé à l'article 7(2) de la Loi sur l'urbanisme, est comme suit :

1. De conseiller les conseils municipaux du district en matière d'urbanisme;
2. D'exercer des pouvoirs quasi judiciaires respectant les arrêtés et règlements en vigueur dans le district; et
3. De conseiller la province sur diverses questions d'urbanisme en vertu des dispositions de la Loi sur l'urbanisme.

Dans la conduite de son mandat, la Commission entreprend :

- **de la recherche** : afin de cumuler des données et de l'information qui aidera à identifier les besoins de chaque communauté de même que les ressources naturelles, humaines et institutionnelles nécessaires pour combler ces besoins.
- **de la formulation de politiques** : afin de déterminer des objectifs pour le développement de chaque communauté et de tracer une stratégie de mise en œuvre de ces objectifs grâce à des plans municipaux et ruraux.
- **de la formulation d'arrêtés** : afin de traduire les objectifs et les politiques des plans municipaux et ruraux en programmes opérationnels. Les principaux outils utilisés en aménagement d'utilisation des terres sont le zonage, le lotissement et les arrêtés et règlements provinciaux de construction.
- **des approbations de développement** : afin de certifier que les aménagements entrepris dans le district sont conformes aux dispositions des arrêtés d'urbanisme applicables.
- **de l'approbation de lotissement** : afin de réviser et coordonner la création de lotissements, de la création d'une seule parcelle de terre à un aménagement étendu comprenant de nouvelles rues, des infrastructures et des terres pour utilisation publique, et d'assurer que ces lotissements sont créés en conformité avec les lois provinciales et fédérales.

- **de l'inspection de bâtiments** : afin de s'assurer que les nouveaux aménagements répondent aux normes de construction déterminées par les arrêtés et règlements de construction pertinents, comprenant le Code national du bâtiment.
- **de l'administration** : afin d'offrir des conseils et des renseignements aux agences gouvernementales, aux municipalités ainsi qu'au public en général.

#### 1.4 Raison d'être du Plan opérationnel stratégique quinquennal

En vertu de la *Loi sur l'urbanisme*, une commission de district d'aménagement doit préparer une prévision de ses dépenses d'opération pour l'année suivante, fournir des états financiers vérifiés pour l'année précédente, et fournir un rapport annuel de ses activités de l'année précédente au ministre ainsi qu'à chaque conseil du district d'aménagement.

Le climat actuel des réalités fiscales des commissions d'aménagement est tel qu'elles doivent déterminer des objectifs de livraison de services en fonction de contraintes financières strictes. À cette fin, la province recommande que les commissions de districts d'aménagement préparent un plan opérationnel pluriannuel. Les buts et objectifs globaux du plan opérationnel pluriannuel sont :

- Améliorer la constance de la livraison des services des commissions de districts d'aménagement;
- Offrir une compréhension plus claire des clients, des ressources financières et humaines et des attentes en matière de services d'une commission de district d'aménagement en intégrant ceux-ci au plan financier de la commission; et
- S'assurer que la commission d'aménagement possède la capacité fiscale de réaliser son plan opérationnel et d'atteindre ses objectifs de livraison de services.

Le plan opérationnel établira une méthodologie permettant à la commission de déterminer ses priorités en urbanisme pour chaque année, identifiant ainsi les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités en urbanisme.

Le plan opérationnel quinquennal fournira des renseignements de fond décrivant comment furent déterminées les priorités en urbanisme.

Le plan opérationnel quinquennal décrira un plan d'action indiquant le travail d'urbanisme proposé, son emplacement et sa durée, ainsi que l'identification des personnes qui seront directement impliquées dans l'activité ou la mise en œuvre.

Le plan opérationnel quinquennal sera coordonné et cohérent avec le budget quinquennal de la Commission et sera révisé et mis à jour annuellement.

La Section de l'urbanisme de la Direction de la planification durable du ministère de l'Environnement est responsable de l'étude et de la recommandation des estimés budgétaires, états financiers vérifiés, rapports annuels et plans opérationnels quinquennaux de la Commission du district d'aménagement au nom du ministre. La Section de l'urbanisme doit recevoir le plan opérationnel quinquennal au même moment où le budget annuel est soumis pour approbation par le ministre.

### 1.5 Membres de la Commission (2007)

Nommés par la Ville de Miramichi	Nommés par le ministre	Nommé par Néguaac	Nommé par Blackville
<b>William Treadwell, président</b>	<b>Murray Sherrard</b>	<b>Marcel Cyr</b>	<b>Kurt Marks</b>
<b>Harry Hoekman, vice-président</b>	<b>Tom Williston</b>		
<b>Ken Quinn</b>	<b>Richard Smith</b>		
<b>Joe Veriker</b>	<b>Edmond Beattie</b>		
<b>René Smith</b>			
<b>vacant</b>			

### 1.6 Personnel de la Commission d'aménagement

#### Administration

Angie Hachey, administratrice du bureau

Wilson W. Bell, MCIP, RPP, directeur

**Urbanisme**

Colleen Bawn, urbaniste principal  
Jonathan Saunders, urbaniste

**Subdivision Control**

Juanita McKendrick, agente d'aménagement

**Système d'information géographique (cartographie)**

Jonathan Saunders, spécialiste SIG

**Services d'inspection des bâtiments**

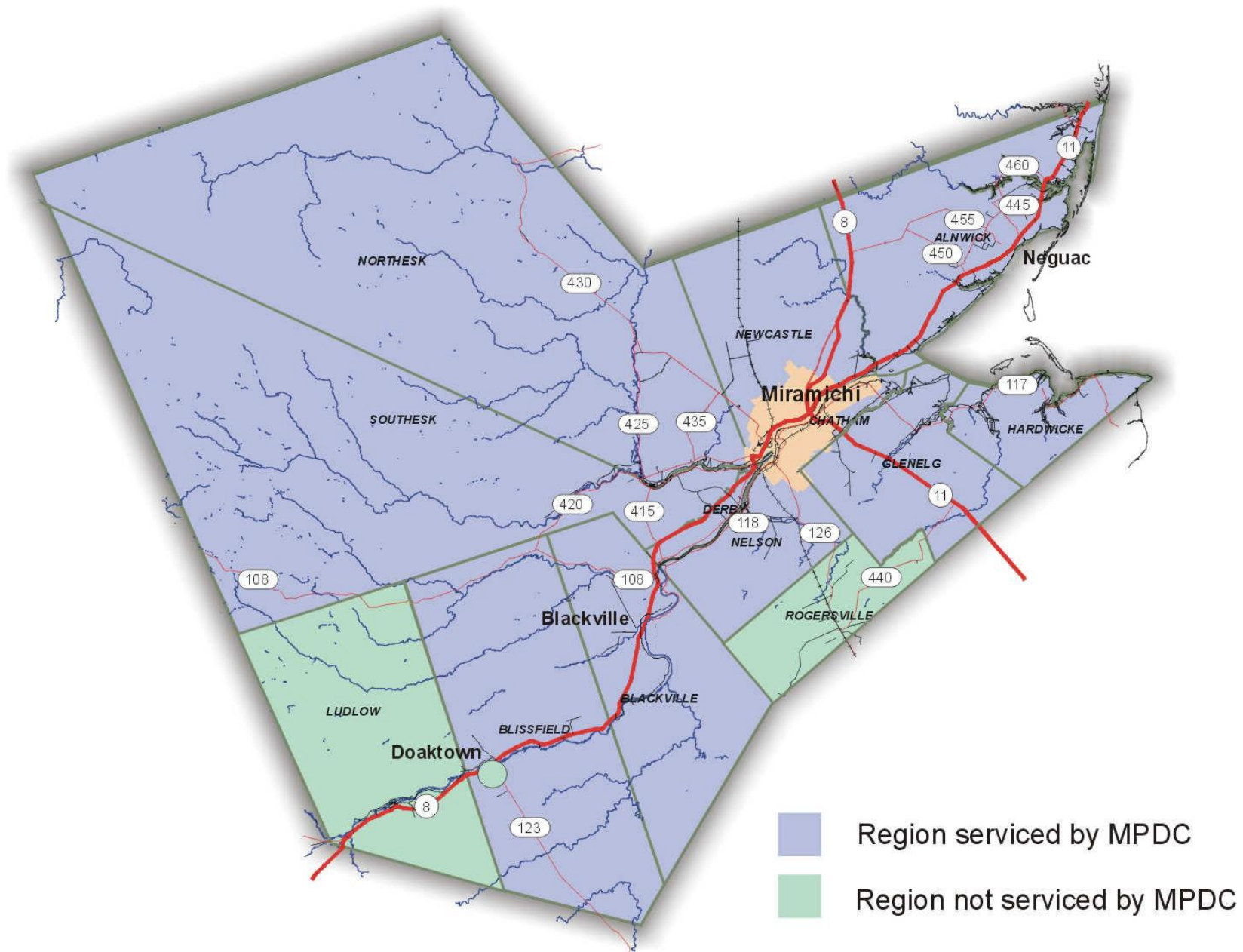
Michael Davis, inspecteur des bâtiments/ agent  
d'aménagement  
Mathieu Goguen, inspecteur des bâtiments

**2.0 FOND**

La Commission du district d'aménagement de Miramichi fut créée en 1970 et, par des amendements subséquents, la Commission comprend la Ville de Miramichi, le Village de Blackville, le Village de Néguaac et la région environnante non constituée en personne morale. La superficie totale est de 10 450 km<sup>2</sup> (environ 10 à 15 p. cent de la superficie de la province), desservant une population d'environ 42 000 personnes.

**2.1 EMPLACEMENT**

La Commission du district d'aménagement de Miramichi se trouve au nord-est du Nouveau-Brunswick et comprend la plus grande partie du comté de Northumberland. La carte 1 donne une représentation graphique de la région desservie par la CDAM.



## 2.2 POPULATION

La population totale du district est d'environ 42 000 personnes (selon les données de 2006 de Statistique Canada). La plus grande concentration de la population (environ 43 p. cent) se trouve dans la Ville de Miramichi (18 129 personnes). Le reste de la population se trouve dans deux villages (Blackville : 931 personnes; et Néguaac : 1 623 personnes) ainsi qu'une grande région non constituée en personne morale formée de 11 paroisses et 25 districts de services locaux. Le district d'aménagement de Miramichi, comme bon nombre d'autres régions rurales du nord du Nouveau-Brunswick, connaît un déclin de sa population. Entre 1996 et 2006, la population du district a diminué d'environ 7,4 p. cent (3 300 personnes).

**Table 2.1: Données sur la population, municipalités desservies par la CDAM**

	<b>Miramichi</b>	<b>Blackville</b>	<b>Néguaac</b>
<b>Population en 2006</b>	18 129	931	1 623
<b>Population en 2001</b>	18 508	1 015	1 697
<b>Changement dans la population de 2001 à 2006 (%)</b>	-2	-8,3	-4,4
<b>Total de logements privés</b>	7 930	388	721
<b>Logements privés occupés par les résidents habituels</b>	7 342	373	656
<b>Densité de population par kilomètre carré</b>	100,8	42,8	60,8
<b>Superficie (kilomètres carrés)</b>	179,84	21,73	26,69

Source : Statistique Canada, 2006

Le tableau suivant indique la population des paroisses et des municipalités se combinant afin de former la population desservie par la Commission du district d'aménagement de Miramichi. Entre 1996 et 2006, la population du district a diminué d'environ 7,4 p. cent (3 396 personnes).

**Table 2.2: Population de la CDAM (Municipalités et paroisses)**

<b>Paroisse/municipalité à l'intérieur de la CDAM</b>	<b>1996</b>	<b>2001</b>	<b>2006</b>
Alnwick	6 885	6 565	6 152
Blackville	2 620	2 425	2 421
Blissfield	675	635	560
Chatham	555	525	502
Derby	1 200	1 130	1 068
Glenelg	1 735	1 710	1 652
Hardwicke	2 695	2 570	2 484
Nelson	995	1 020	814
Newcastle	1 255	1 225	1 209
North Esk	2 730	2 605	2 480
South Esk	2 180	2 080	1 964
Ville de Miramichi	19 170	18 508	18 129
Village de Blackville	960	1 010	931
Village de Néguaac	1 730	1 695	1 623
<b>Total pour le district d'aménagement</b>	<b>45 385</b>	<b>43 703</b>	<b>41 989</b>
<b>SOURCE : STATISTIQUE CANADA, 2006</b>			

## 2.3 ÉCONOMIE

L'économie du district est étroitement liée aux industries primaires comme la forêt, les mines et la pêche. L'économie est cependant changeante en résultat de mouvements importants dans le secteur forestier. Les fermetures et les interruptions récentes des usines locales dans la région indiquent que la base économique traditionnelle est fragile. La région a cependant réussi à diversifier jusqu'à un certain point avec la venue dans la région d'industries basées sur le savoir et l'augmentation de la fabrication métallique destinée à l'exportation, ce qui aide à s'éloigner de la dépendance sur le secteur forestier. La Ville de Miramichi émerge comme le centre de vente au détail du nord du Nouveau-Brunswick alors que de nouvelles entreprises commerciales sont attirées vers la municipalité. L'économie peut idéalement être décrite comme étant en période de transition. Ainsi, il existe de l'incertitude, mais également de l'optimisme que la région dans son ensemble continuera de survivre.

C'est donc avec cette toile de fond économique que la planification de la communauté et de l'utilisation des terres devra être réalisée au cours des cinq prochaines années dans le district d'aménagement de Miramichi. Cela présente des défis, les urbanistes étant formés pour gérer la croissance, tandis qu'en réalité, nous essaierons de gérer la décroissance. Malgré le fait que les évaluations ont augmenté dans le district, il persiste une indication qu'il y a une décroissance dans les communautés, se manifestant par une diminution de la population.

**Tableau 2.3: Assiette fiscale municipale, 2006 et 2007**

MUNICIPALITÉ	ASSIETTE FISCALE MUNICIPALE TOTALE DE 2006	ASSIETTE FISCALE MUNICIPALE TOTALE DE 2007	AUGMENTATION/ DIMINUTION	POURCENTAGE DE CHANGEMENT
MIRAMICHI	1 203 354 700,00 \$	1 237 090 850, 00 \$	33 736 150, 00 \$	2,80 %
NÉGUAC	72 818 100, 00 \$	77 174 900, 00 \$	4 356 800, 00 \$	5,98 %
BLACKVILLE	37 135 250, 00 \$	37 565 950, 00 \$	430 700, 00 \$	1,16 %

	<b>1 313 308 050, 00 \$</b>	<b>1 351 831 700, 00 \$</b>	<b>38 523 650, 00 \$</b>	Moyenne de 2,93 %

**Tableau 2.4 : Assiette fiscale des districts de services locaux de 2006 et 2007**

	<b>Assiette fiscale</b>	<b>Assiette fiscale</b>	<b>AUGMENTATION</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>District de services local</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>EN \$</b>	<b>D'AUGMENTATION</b>
Alnwick	10 588 945,00 \$	10,716,550,00 \$	127,605,00 \$	1,21%
Alwick Barryville	30 532 864,00 \$	30 968 750,00 \$	435 886,00 \$	1,43%
Baie-Ste-Anne	44,454 870,00 \$	45 112 626,00 \$	657 756,00 \$	1,48%
Black River-Hardwicke	39 118 003,00 \$	40 529 950,00 \$	1 411 947,00 \$	3,61%
Blackville	43 900 200,00 \$	45 808 000,00 \$	1 907 800,00 \$	4,35%
Blissfield	16 291 717,00 \$	16 479 555,00 \$	187 838,00 \$	1,15%
Brantville	15 462 100,00 \$	17 107 150,00 \$	1 645 050,00 \$	10,64%
Chatham	19 878 774,00 \$	20 375 250,00 \$	496 476,00 \$	2,50%
Derby	26 269 030,00 \$	27 246 500,00 \$	977 470,00 \$	3,72%
Escuminac	9 906 969,00 \$	9 993 900,00 \$	86 931,00 \$	0,88%
Fair Isle	21 046 050,00 \$	21 400 950,00 \$	354 900,00 \$	1,69%
Ferry Road - Russellville	15 257 506,00 \$	17 068 377,00 \$	1 810 871,00 \$	11,87%
Glenelg	26 814 400,00 \$	27 968 000,00 \$	1 153 600,00 \$	4,30%
Hardwicke	3 505 653,00 \$	3 921 030,00 \$	415 377,00 \$	11,85%
Haut-Rivière-du-Portage	14 608 450,00 \$	14 724 700,00 \$	116 250,00 \$	0,80%
Nelson	27 213 350,00 \$	28 814 150,00 \$	1 600 800,00 \$	5,88%
Newcastle	17 894 650,00 \$	17 987 211,00 \$	92 561,00 \$	0,52%
North Esk	60 588 343,00 \$	61 780 299,00 \$	1 191 956,00 \$	1,97%
Oak Point-Bartibogue Bridge	10 476 859,00 \$	12 407 719,00 \$	1 930 860,00 \$	18,43%
Portage River-Tracadie Beach	21 046 850,00 \$	21 410 700,00 \$	363 850,00 \$	1,73%
Renous-Quarryville	71 133 280,00 \$	74 615 747,00 \$	3 482 467,00 \$	4,90%
South Esk	62 572 693,00 \$	64 136 786,00 \$	1 564 093,00 \$	2,50%

St. Margarets	6 194 500,00 \$	6 291 450,00 \$	96 950,00 \$	1,57%
Sunny Corner	40 375 650,00 \$	41 047 800,00 \$	672 150,00 \$	1,66%
Tabusintac	30 816 291,00 \$	31 942 696,00 \$	1 126 405,00 \$	3,66%
<b>TOTAL</b>	685 947 997,00 \$	709 855 846,00 \$	23 907 849,00 \$	3,49%

Source : Province du Nouveau-Brunswick, statistiques municipales, 2007

## 2.4 UTILISATION DES TERRES ET QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Une grande partie du district d'aménagement appartient à la Couronne, donc l'implication de la Commission est très limitée dans ces régions. Dans les régions rurales, le développement s'est traditionnellement fait le long des rivières et des routes. Une partie significative du district est côtier, présentant les questions du développement côtier et la protection de cette région sensible. La plus grande partie de l'eau souterraine fournit de l'eau potable aux résidents grâce à des séries de nappes aquifères, soit par des réseaux de distribution municipaux ou des puits particuliers.

## 3.0 MANDAT DE LA COMMISSION

En conformité à la Loi sur l'urbanisme, la Commission du district d'aménagement, le directeur du district d'aménagement et l'agent d'aménagement de même que le personnel d'urbanisme et du développement gèrent le processus d'urbanisme et de développement pour ses communautés membres. La section qui suit donne un aperçu des services de la Commission d'aménagement et fournit des statistiques de l'activité d'urbanisme antérieur afin d'aider à déterminer les services courants de la Commission d'aménagement ainsi que les priorités de plan de travail.

Le mandat de la Commission d'aménagement tel que décrit dans la *Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick* est :

### **3.1 Donner des avis aux conseils sur des questions et préoccupations en matière d'urbanisme.**

- Le rôle de la Commission sur les questions d'amendements de zonage et d'urbanisme en est un de recommandation des amendements et arrêtés proposés basé sur des principes, questions et préoccupations d'urbanisme.
- Le personnel d'aménagement est responsable pour la recherche et l'élaboration des arrêtés et amendements en consultation avec les conseils et la Commission.

### **3.2 Exécuter les pouvoirs et les responsabilités accordés en vertu de la loi sur l'urbanisme.**

La Commission et ses membres ont la responsabilité exclusive d'approuver :

les utilisations temporaires;  
les dérogations;  
les utilisations similaires et compatibles;  
les statuts non conformes et questions connexes; et  
les utilisations conditionnelles.

Le personnel d'aménagement exerce une quantité de pouvoirs d'approbation faisant partie des activités courantes déléguées à la Commission par la *Loi sur l'urbanisme* et comprenant l'approbation de :

plans de lotissement;  
permis de construire; et  
plans d'aménagement.

D'autres responsabilités peuvent être déléguées à la Commission tel que négocié entre les conseils, la province et la Commission.

### **3.3 Donner des avis à la province sur diverses questions d'aménagement.**

Les membres de la Commission interagissent avec la province en matière de régions non constituées en personne morale (districts de services locaux) de la même manière qu'ils le font dans les municipalités. Cela comprend

l'approbation de dérogations et l'apport de recommandations sur des règlements et des amendements, des politiques et directives d'utilisation et des terres provinciales proposées.

Le personnel d'aménagement offre des services professionnels à la province sur des questions d'aménagement à l'échelon provincial et à l'intérieur des régions non constituées en personne morale se trouvant à l'intérieur du district d'aménagement.

En termes simples, le conseil ou le ministre élabore la vision, établit la politique et les règlements, et la Commission gère et recommande en fonction de la vision, du plan et des arrêtés et règlements du conseil ou du ministère.

Il faut prendre note que la Loi sur l'urbanisme est la législation d'aménagement dans la province du Nouveau-Brunswick, spécifiant ce qu'une commission, une municipalité ou un conseil a la permission de faire à l'intérieur de l'aménagement décrit dans les arrêtés et les règlements.

### **3.4 Services d'aménagement**

La Commission offre des services professionnels d'aménagement courants aux gouvernements locaux, aux agences municipales et provinciales, aux consultants et au public en matière d'urbanisme et de développement durable. Cela est réalisé afin de mieux gérer les terres et les ressources pour le développement futur et le mieux-être de la communauté. Une personne normale n'est typiquement familière qu'avec quelques-unes des fonctions des commissions d'aménagement. Tandis que la plupart des gens savent que nous émettons des permis de construire et que nous conduisons des inspections, ils ne savent pas nécessairement pourquoi. Ils ne connaissent pas les autres fonctions d'une commission d'aménagement qui sont moins visibles du public, mais pourtant essentielles afin de s'assurer que le développement soit réalisé de manière ordonnée, efficace et sécuritaire pour les gens et sécuritaire pour l'environnement. Voici une liste de quelques-uns des services offerts par la Commission du district d'aménagement de Miramichi.

- Interprétation de la législation, des politiques et des règlements provinciaux, des politiques de plan de développement municipal, d'arrêtés de zonage et des arrêtés de lotissement;
- Donner du leadership et un rôle de coordination lors de la révision des plans municipaux quinquennaux, de même que des plans ruraux et des arrêtés de construction;
- Administration du processus de rezonage et des amendements aux arrêtés d'aménagement;
- Faciliter les initiatives d'aménagement entre municipalités;

- Évaluer les besoins des clients, mener des études de recherche, coordonner l'entrée et la préparation de documents d'aménagement comme les plans de développement de l'utilisation des terres, les arrêtés de zonage et les plans conceptuels en se servant de connaissances de la théorie, de la pratique et de la législation en urbanisme;
- Offrir de l'aide en développement économique, servant de point de contact pour les demandes sur les terres, et offrir de l'aide aux consultants en développement de terres et en choix d'emplacement;
- Réviser les transactions de biens immobiliers municipaux ou de disposition de terres;
- Offrir des avis professionnels et des recommandations en matière d'aménagement concernant des initiatives majeures de développement d'utilisation des terres;
- Offrir des avis sur la façon d'aborder les questions environnementales comme les permis d'altération de cours d'eau et les évaluations d'impact environnemental;
- Offrir de l'information aux décideurs et au public en général sur les pratiques efficaces d'urbanisme et de développement durable;
- Aider les conseils municipaux dans la conduite de présentations publiques et d'audiences publiques;
- Conduire des présentations efficaces lors de conférences, de séminaires et de rencontres communautaires;
- Agir comme lien entre la province et les résidents des régions non constituées en personne morale et les groupes d'intérêt sur des questions d'aménagement;
- Documenter les approbations et les exemptions (p. ex. pour les transferts de titre de propriété);
- Offrir de l'aide aux promoteurs et au gouvernement municipal sur la conception urbaine ou des plans pour les lotissements, les parcs industriels, les parcs de loisirs et autres;
- Offrir de l'aide à l'adressage civique;
- Aider les clients à préparer les mandats des services de consultation, des appels d'offre et le choix de consultants;
- Offrir de l'aide aux municipalités dans l'application d'arrêtés (lotissement, construction et zonage);
- Participation à des études spécifiques de développement communautaire et régional comme le transport, les stratégies riveraines et le développement économique;
- Élaboration de plans d'utilisation des terres (plans municipaux, plans ruraux);
- Administration ou mise en application d'arrêtés (lotissement, construction et zonage);
- Traitement des demandes de permis de développement et de construction;
- Être le champion des questions de développement régional;
- Approbation de lotissement;
- Services de contrôle du développement et aménagement à long terme;
- Inspections de bâtiments;

- Services d'information géographique (cartographie et gestion de la banque de données des propriétés);
- Consultation et coordination des études et approbations de développement avec les ministères et autres agences gouvernementales (p. ex. ministères de l'Environnement, de la Santé, des Transports; les conseils municipaux; Services Nouveau-Brunswick, groupes de protection des bassins versants);
- Éducation du public par des présentations à différents groupes (agents immobiliers, classes du secondaire) ainsi que des avis et de l'information diffusés au public;
- Services d'aide à la conception – lotissements, parcs industriels, parcs récréatifs, suggestions aux promoteurs et autres;
- Aménagement d'emplacement pour des installations régionales;
- Aide aux promoteurs dans le choix d'emplacement;
- Réseautage avec l'industrie, les entreprises et les autres intervenants communautaires;
- Facilitation d'études spéciales – p. ex. réaménagements, étude de champ de captage, coordination d'approbations de développement, signalisation, patrimoine;
- Participation aux comités de révision technique d'EIE;
- Participation aux comités de protection de la nature de la région; et
- Recherche et études en développement et en environnement

Bon nombre de ces services sont en plus des fonctions statutaires des commissions d'aménagement dans la Loi sur l'urbanisme, mais contribuent de façon significative à l'atteinte d'un développement plus ordonné et durable. La commission du district d'aménagement dispense ces services de manière professionnelle, avec consistance, de façon transparente et à un coût raisonnable. La Commission peut mobiliser des capacités professionnelles et techniques qui seraient très difficiles et onéreuses pour chaque municipalité ou pour le gouvernement provincial en vue de fournir des services d'aménagement comparables.

### **3.4.1 Demandes de zonage, révision et approbation de développement**

- Le personnel de la Commission d'aménagement coordonne le processus de révision et prépare des rapports et recommandations pour la Commission du district d'aménagement sur le rezonage, les dérogations, les termes et conditions, les permis d'utilisation temporaire et les demandes d'utilisation compatible;
- Le personnel de la Commission d'aménagement participe aux révisions techniques municipales pour les propositions de développement majeures;
- Les agents de développement préparent les lettres de confirmation de zonage tel que requis;

- Le personnel d'aménagement gère l'approbation de demandes complexes en conformité avec les exigences législatives, les arrêtés d'aménagement et des règlements provinciaux.

### **3.4.2 Développement de la communauté et initiatives de gouvernement municipal**

La Commission d'aménagement contribue à faciliter le développement de la communauté et les initiatives de planification stratégique qui améliorent la viabilité et le développement durable des communautés en offrant du soutien en urbanisme à des projets reflétant les besoins locaux et régionaux.

### **3.4.3 Rôle de conseiller technique sur les questions environnementales**

Le personnel de la Commission d'aménagement joue un rôle actif dans le processus du Comité de révision technique d'évaluation de l'impact environnemental (EIE) de la province en fournissant des commentaires et des avis en matière d'utilisation des terres. Le personnel d'aménagement révisé les propositions d'EIE touchant les réseaux municipaux d'approvisionnement d'eau, les étangs d'eaux usées municipaux et les systèmes de traitement des eaux usées, les projets industriels, le développement de parcs éoliens, les lignes de transmission d'électricité, les sentiers de motoneige et de véhicules tout terrain et autre développement proposé.

### **3.5 Plans en vigueur**

La Commission d'aménagement de Miramichi est responsable de la gestion d'un plan d'urbanisme pour la Ville de Miramichi et de deux plans ruraux pour le Village de Blackville et le Village de Néguaac. Tel qu'identifié dans le plan de travail, ces documents d'aménagement seront révisés et mis à jour au cours des cinq prochaines années.

### 3.6 Activité d'aménagement courante, 1997 à 2006

Les tableaux suivants donnent un aperçu de l'activité d'aménagement courante dans le district d'aménagement de Miramichi.

**Tableau 3a: Activité de la Commission dans la Ville de Miramichi**

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Amendements au plan	1	3	3	1	1	2	2	1	1	5
Amendements de zonage	4	9	10	3	2	2	3	3	1	7
Signalisation	8	9	6	10	10	4	3	2	4	3
Dérogations	33	9	18	19	14	17	15	11	12	17
Approbations d'accès	9	2	7	8	7	2	4	5	2	1
Autres, incluant les utilisations similaires, les utilisations temporaires et les articles particuliers	9	7	2	10	3	6	4	5	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>36</b>

**Tableau 3b: Activité de la Commission dans la région non constituée en personne morale**

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dérogations	17	19	19	18	17	16	22	26	19	15
Approbations d'accès	8	49	42	34	27	25	26	25	17	16
Autres, incluant les utilisations similaires, les utilisations temporaires et les articles particuliers	1	0	0	0	1	0	1	10 (incluant 8 parcelles en drapeau)	13 (incluant 13 parcelles en drapeau)	5 (incluant 5 parcelles en drapeau)

<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>68</b>	<b>61</b>	<b>52</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>49</b>	<b>61</b>	<b>49</b>	<b>36</b>
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

**Tableau 3c: Nombre de permis de construire émis – Ville de Miramichi**

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Habitations résidentielles simples et maisons préfabriquées	62	41	52	57	47	50	42
Autres améliorations (résidentiel)	77	85	102	108	91	105	141
Commercial	47	40	59	59	56	79	70
Institutionnel	5	6	10	11	8	6	12
Industriel	15	7	4	7	10	9	8
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>179</b>	<b>227</b>	<b>242</b>	<b>212</b>	<b>249</b>	<b>274</b>

**Tableau 3d: Valeur des permis de construire émis – Ville de Miramichi**

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Résidentiel	5 768 273	3 444 004	5 214 095	5 622 790	4 723 116	5 607 875	6 090 527
Commercial	6 404 517	5 658 842	4 505 472	4 655 836	4 868 550	6 836 800	6 209 118
Institutionnel	357 700	1 749 197	6 080 980	983 796	1 046 000	1 754 200	628 450

Industriel	2 478 994	1 999 420	99 569	679 650	705 000	306 000	1 197 100
Enseignes	-	-	-	-	180 620	125 623	148 850
<b>Total</b>	<b>15 009 484\$</b>	<b>12 851 463\$</b>	<b>15 900 116\$</b>	<b>11 942 072\$</b>	<b>11 523 286\$</b>	<b>14 630 498\$</b>	<b>14 274 045\$</b>

**Tableau 3e: Activité de permis de construire de la Ville de Miramichi de 2000 à 2006**

<u>Genre de permis</u>	<u>Nombre de permis</u>							<u>Valeur des permis (\$)</u>						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>RÉSIDENTIEL</b>														
Logements d'habitation simple	32	24	33	38	28	36	<b>31</b>	2 560 470	1 987 000	3 318 000	3 959 000	2 914 039	3 883 200	<b>4 226 000</b>
Logements d'habitation multiple	1		0	0	1	1	<b>1</b>	1 400 000				124 900	110 000	<b>200 000</b>
Maisons préfabriquées et mobiles	29	17	19	19	19	14	<b>12</b>	1 248 500	660 000	791 000	675 500	820 583	538 000	<b>616 000</b>
Autres améliorations	77	85	102	108	85	105	<b>141</b>	559 303	797 004,00	1 105 095	988 290	863 594	1 076 675	<b>1 048 527</b>
<b>COMMERCIAL</b>														
Enseignes	10	10	16	26	33	42	<b>30</b>	57 700	50 442	130 775	101 136	180 620	125 623	<b>148 850</b>
Nouvelle construction	7	8	9	11	11	8	<b>9</b>	2 403 982	1 982 000	1 892 500	2 533 000	4 316 650	5 459 900	<b>4 840 700</b>
Rénovations	30	22	7	22	17	29	<b>31</b>	3 942 835	3 626 400	2 482 197	2 021 700	551 900	1 376 900	<b>1 368 418</b>
<b>INDUSTRIEL</b>														
Nouvelle construction	8	1	1	3	4	4	<b>3</b>	1 984 482	50 000	62 000	522 500	845 000	1 189 700	<b>1 150 000</b>
Rénovations	7	6	3	4	4	5	<b>5</b>	494 512	1 949 420	68 000	157 150	201 000	564 500	<b>47 100</b>
<b>INSTITUTIONNEL</b>														
Nouvelle construction		2	3	4	5	2	<b>0</b>		46 971	5 303 450	718 000	451 000	116 000	<b>0</b>
Rénovations	5	4	7	7	5	4	<b>12</b>	357 700	1 702 226	747 099	265 796	254 000	190 000	<b>628 450</b>
<b>TOTAUX :</b>	<b>206</b>	<b>179</b>	<b>227</b>	<b>242</b>	<b>212</b>	<b>250</b>	<b>274</b>	<b>15 009 484 \$</b>	<b>12 851 463 \$</b>	<b>15 900 116 \$</b>	<b>11 942 072 \$</b>	<b>11 523 286 \$</b>	<b>14 630 498 \$</b>	<b>14 274 045 \$</b>

**Tableau 3f: Nombre de permis de construire émis – régions non constituées en personne morale**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Logements d'habitation simple et maisons préfabriquées	166	110	115	109	121	141	72
Autres améliorations (résidentiel)	80	87	63	78	119	87	85
Commercial	14	20	19	12	8	14	9
Institutionnel	0	2	4	0	2	4	1
Industriel	1	1	0	1	0	4	0
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>220</b>	<b>201</b>	<b>200</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>167</b>

**Tableau 3g: Valeur des permis de construire émis – régions non constituées en personne morale**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Résidentiel	10 002 331	7 957 015	8 847 249	8 849 251	9 771 415	8 790 024	7 089 970,00
Commercial	1 600 100	2 608 700	513 200	791 000	521 000	1 285 600	514 000
Institutionnel	100 000	54 500	171 000	0	0	47 725	50 000
Industriel	0	80 000	0	62 000	244 575	206 400	0
<b>Total</b>	<b>11 702 431\$</b>	<b>10 700 215\$</b>	<b>9 531 449\$</b>	<b>9 704 254\$</b>	<b>10 536 990\$</b>	<b>10 329 749\$</b>	<b>7 653 970\$</b>

**Tableau 3h: Activité de permis de construire de la région non constituée en personne morale de 2000 à 2006**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<u>RÉSIDENTIEL</u>														
Logements d'habitation simple	68	38	66	59	61	59	46	4 592 005	3 366 200	6 101 349	5 598 500	5 674 660	3 889 800	3 968 000
Logements d'habitation multiple														
Maisons préfabriquées et mobiles	74	53	30	35	34	43	26	2 161 218	1 778 750	971 500	1 020 196	\$1 413 330	1 690 400	942 200
Chalets	25	19	19	15	26	39	25	856 512	1 484 000	678 500	600 650	\$1 370 900	1 211 300	1 223 560
Autres améliorations	80	87	63	78	119	87	60	2 392 597	1 328 065	1 095 900	1 242 900	1 312 525	1 998 524	956 210
<u>COMMERCIAL</u>														
Nouvelle construction	14	20	19	12	8	14	9	1 600 100	2 608 700	513 200	791 000	521 000	1 285 600	514 000
<u>INDUSTRIEL</u>														
Nouvelle construction	1	1		1		4		100 000	80 000		62 000		47 725	
<u>INSTITUTIONNEL</u>														
Nouvelle construction		2	4		2	4	1		54 500	171 000		244 575	206 400	50 000
<b>TOTAUX :</b>	<b>261</b>	<b>220</b>	<b>201</b>	<b>200</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>167</b>	<b>11 702 431</b>	<b>10 700 215</b>	<b>9 531 449</b>	<b>9 315 246</b>	<b>10 536 990</b>	<b>10 329 749</b>	<b>7 653 970</b>
Plan opérationnel quinquennal de la Commission du district d'aménagement de Miramichi												Octobre 2007		24

**Tableau 3i: Comparaison de l'activité de développement, Ville de Miramichi versus région non constituée en personne morale**

<b>Activité de développement de 2000 à 2006</b>	<b><i>Ville</i></b>	<b><i>non constituée en personne morale</i></b>
<b>Logements d'habitation simple construites</b>	<b>222</b>	<b>397</b>
<b>Nombre annuel moyen de logements d'habitation simple construits</b>	<b>31,7</b>	<b>56,7</b>
<b>Maisons préfabriquées installées</b>	<b>129</b>	<b>295</b>
<b>Nombre annuel moyen de maisons préfabriquées installées</b>	<b>18,4</b>	<b>42,1</b>
<b>Valeur totale des constructions</b>	<b>96 130 964 \$</b>	<b>69 770 050 \$</b>
<b>Valeur annuelle moyenne des constructions</b>	<b>13 732 994 \$</b>	<b>9 967 150 \$</b>

### **Activité de lotissement**

La Commission d'aménagement surveille et accorde l'approbation du lotissement des terres. Les plans de lotissement ne sont présentés à la Commission que lorsqu'ils servent à créer des routes publiques, du terrain pour utilisation publique, exigent une dérogation à la dimension d'une parcelle ou lorsque des parcelles qui ne feront pas face à une route publique seront créées. Les tableaux et données suivants présentent l'emplacement des plans approuvés et le nombre de parcelles créées pour la Ville et les régions non constituées en personne morale.

**Tableau 3j: Lotissement de terres**

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Ville de Miramichi	37	36	38	41	32	22	31
Régions non constituées en personne morale	105	127	102	104	111	100	91
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>163</b>	<b>140</b>	<b>145</b>	<b>143</b>	<b>122</b>	<b>122</b>

**Tableau 3k: Total des parcelles créées**

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Ville de Miramichi	58	66	56	61	55	35	41
Régions non constituées en personne morale	171	148	146	125	152	152	118
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>214</b>	<b>202</b>	<b>186</b>	<b>207</b>	<b>187</b>	<b>159</b>

#### **4.0 Méthodologie et analyse des priorités d'aménagement**

Les priorités d'aménagement de la Commission du district d'aménagement de Miramichi figurent dans ce plan opérationnel quinquennal. Les priorités sont menées par le besoin de mettre à jour les documents d'aménagement (Plans municipal et ruraux et mise en œuvre des arrêtés) des partenaires financiers de la Commission.

#### **4.1 Élaboration de la Méthodologie**

Les facteurs contribuant à la gestion des priorités et de la mise en œuvre de l'action, comme la révision des documents d'aménagement, sont généralement fondés sur les critères suivants :

- La pression d'aménagement dans une certaine région du district mesurée selon l'activité du permis et l'activité de lotissement (création de parcelle).
- La présentation de politiques d'utilisation des terres susceptibles de demander une révision ou la présentation d'un projet d'aménagement.
- Des questions environnementales, comme la protection de l'approvisionnement en eau potable, ont un statut prioritaire en déterminant les priorités.
- La consultation avec les citoyens à l'intérieur du district et l'identification des questions urgentes en découlant, peuvent influencer les priorités de la Commission.
- Les occasions d'influencer et d'aider le développement économique du district et les communautés se trouvant à l'intérieur du district.
- Les changements dans la population des communautés locales sont un facteur servant à évaluer les priorités d'aménagement. En raison d'une population vieillissante et en déclin, nous devons penser à ceux pour qui nous aménageons.

#### **4.2 Évaluation des besoins d'aménagement**

La détermination des besoins d'aménagement à l'intérieur du district est étroitement liée aux composantes économiques et environnementales des communautés. Ce qui suit peut être considéré des composantes clés de toute évaluation à déterminer les besoins d'aménagement à l'intérieur du district au cours de cinq prochaines années :

- Les changements dans la population. Le district est généralement dans une position de population en déclin. Un aménagement efficace afin de gérer ce déclin est un défi étant donné que les compétences des urbanistes professionnels et la mentalité des membres de la Commission est de gérer la croissance.
- Les changements de la structure économique du district.
- Les changements de la composante sociale (c.-à-d. des résidents travaillant hors de la province tout en conservant une résidence dans le district) des communautés.
- Des politiques provinciales d'utilisation des terres utilisées comme indicateurs dans l'évaluation des besoins d'aménagement.
- Des facteurs environnementaux qui affectent la qualité de vie, comme la protection de l'approvisionnement d'eau et la protection de l'environnement sont des facteurs critiques dans l'évaluation courante des besoins d'aménagement.

### 4.3 Identification des priorités d'aménagement

L'identification des priorités d'aménagement est étroitement liée aux besoins à l'intérieur du district d'aménagement. Étant donné le climat économique du district, l'identification des priorités sera basée sur l'amélioration du mieux-être économique des communautés à l'intérieur du district. À cette fin, la devise opérationnelle de la Commission peut se décrire comme étant « **La qualité et la flexibilité contre le contrôle et la réglementation** ». Dans une région de la province souffrant économiquement, les priorités d'aménagement doivent servir à encourager la croissance et le développement de même que pour équilibrer cela avec le besoin de respecter l'environnement et les attributs naturels de la région.

## 5.0 PLAN OPÉRATIONNEL QUINQUENNAL

### 5.1 Plan de travail des services d'urbanisme pour les municipalités et les régions rurales non constituées en personne morale

Révision quinquennale du plan municipal, de l'arrêté de zonage et des arrêtés de plan rural	Date de début prévue	2008	2009	2010	2011	2012
Ville de Miramichi		X				
Village de Blackville			X			
Village de Néguac				X		
Upper Miramichi – Plan rural *					X	
Plan de région rurale – région non constituée en personne morale					X	
* Si la communauté rurale d'Upper Miramichi est créée et la CDAM offres des services d'aménagement.						

### 5.2 Plan de travail des services d'urbanisme pour les municipalités et les régions rurales non constituées en personne morale

Révision des arrêtés de construction	Date de début prévue	2008	2009	2010	2011	2012
Ville de Miramichi		X				
Village de Blackville			X			
Village de Néguac				X		

### 5.3 Plan de travail des services d'urbanisme pour les municipalités et les régions rurales non constituées en personne morale

Révision des arrêtés de lotissement	Date de début prévue	2008	2009	2010	2011	2012
Ville de Miramichi		X				

Services de consultation en urbanisme de la Ville de Miramichi		Le travail du personnel est réalisé sur une base périodique et courante				
Comité de gestion de propriété						
Comité de gestion municipale						
Offre d'aide à la préparation d'ententes de zonage conditionnelles et d'ententes de lotissement						
Révision du plan d'aménagement municipal						
Comité de coordination de l'aide aux promoteurs						
Village de Blackville			X			
Village de Néguaç				X		

Services de consultation en urbanisme du Village de Blackville		Le travail du personnel est réalisé sur une base périodique et courante				
Comité de révision du plan rural						
Réponse aux demandes de zonage et d'aménagement						
Approbatons de lotissement						
Exécution du plan rural et des dispositions de zonage						
Inspection de bâtiments						

<b>Services de consultation en urbanisme du Village de Néguaç</b>	<b>Le travail du personnel est réalisé sur une base périodique et courante</b>
Réponse aux demandes de zonage et d'aménagement	
Approbations de lotissement	
Exécution du plan rural et des dispositions de zonage	
Inspection de bâtiments	

<b>Services de consultation en urbanisme des régions rurales</b>	<b>Le travail du personnel est réalisé sur une base périodique et courante</b>
Comité de révision technique pour les révisions d'évaluation de l'impact environnemental (EIE)	
Étudier la faisabilité d'adopter des dispositions de zonage rural de base pour la région non constituée en personne morale	
Coordonner la révision provinciale des demandes de lotissement	
Participation au comité consultatif local pour la zone naturelle protégée (ZNP) des lacs Kennedy	

<b>Collaboration régionale, rapports annuels, rapports d'activité de développement, projets régionaux, études, activités courantes</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Lien avec les autres autorités régionales comme la Commission de l'aéroport de Miramichi, Entreprise Miramichi, la Commission des déchets solides de Northumberland, la CBDC		X	X	X	X	X
Population, démographie, études socio-économiques, profils et prévisions en se servant des données de 2006 de Statistique Canada			X	X		
Rapports mensuels d'activité de développement et rapports annuels		X	X	X	X	X
Études de fond pour les plans d'urbanisme, les plans ruraux et les arrêtés de zonage.		X	X	X	X	X
Conjointement avec la Ville de Miramichi, examiner la faisabilité de créer un poste d'agent préposé aux règlements.			X			
Conjointement avec les bureaux régionaux de la Santé, de l'Environnement, des Transports et autres ministères et agences impliqués, tenir un séminaire d'une journée afin que les promoteurs et les entrepreneurs locaux ainsi que les membres du public afin de présenter le processus d'approbation et d'obtenir des réactions sur les améliorations à la livraison de services.		X		X		X
Continuer de coordonner le Comité d'aide aux promoteurs comprenant le personnel de la CDAM, le personnel municipal, les agences et ministères pertinents. La fonction du CAP est d'aider aux promoteurs dans le processus d'approbation et de faciliter les projets d'urbanisme de qualité. Conjointement avec la Ville, continuer de participer au comité de recrutement de		X	X	X	X	X

promoteurs et de détaillants.						
-------------------------------	--	--	--	--	--	--

<b>5.4 Lignes directrices provinciales pour la livraison de services d'urbanisme et les questions administratives de la CDAM</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Adopter, après révision par la CDAM, des lignes directrices proposées élaborées par le ministère de l'Environnement et l'Association des commissions d'aménagement du N.-B.		X	X	X	X	X
Une fois que les amendements à la <i>Loi sur l'urbanisme</i> seront complétés, la CDAM mettra en œuvre un protocole pour les dérogations approuvées par l'agent de d'aménagement		X				

<b>5.5 Plan du travail d'inspection des bâtiments</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Révision et mise à jour du système d'évaluation des bâtiments à l'aide du <i>RS Means</i>		X	X	X	X	X
Révision et mise à jour des arrêtés des bâtiments municipaux et les frais à l'intérieur des villages			X	X		
Préparation des rapports mensuels et annuels des permis de construire		X	X	X	X	X
Faisant partie d'une initiative d'urbanisme de succession, préparation d'un guide des procédures pour l'inspection des bâtiments pour la délivrance des permis, la conduite					X	

des inspections et les rapports						
Poursuivre la formation du personnel d'inspection telle que disponible à la <i>NBBOA</i> et d'autres		X	X	X	X	X

<b>5.6 Plan de travail cartographique du Système d'information géographique (SIG)</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Révision quinquennale du plan d'aménagement municipal de la Ville de Miramichi						
- Horaire de la carte d'utilisation générale des terres à venir		X				
- Horaire des nouvelles routes à venir		X				
- Horaire des nouveaux parcs linéaires et des sentiers		X				
- Cartes de fond		X				
- Nouvelle carte de zonage		X				
Révision quinquennale du plan rural de Blackville						
- Cartes de fond			X			
- Nouvelle carte de zonage			X			
Révision quinquennale de l'arrêté du plan rural de Néguac						
- Cartes de fond				X		
- Nouvelle carte de zonage				X		
Poursuivre la mise à jour courante de la carte d'utilisation des terres à l'aide des données de permis de construction pour les nouvelles constructions et les démolitions. Cette tâche sera avantageuse pour la mise à jour du plan municipal, de l'arrêté de zonage et des plans ruraux.		X	X	X	X	X

<b>5.7 Plan de travail cartographique du Système d'information géographique (SIG)</b>	<p style="text-align: center;"><b>Travail réalisé sur une base annuelle, périodique et courante</b></p>
Mise à jour de la carte de l'assiette fiscale / cartographie de lots	
Mise à jour du réseau des rues et des routes	
Mise à jour des cartes de lotissement	
Mise à jour des cartes de zonage s	
Mise à jour des accords de l'article 39	
Préparation des cartes d'emplacement mensuelles et les avis de rayon pour la Commission	
Études d'approvisionnement des terres résidentielles	
Études d'approvisionnement des terres commerciales	
Études d'approvisionnement des terres industrielles	
Préparation de nombreuses révisions de plans / cartes de révision d'aménagement	
Mise à jour des données provinciales	
Préparation de cartes de présentation quotidiennes	
Préparation de cartes de présentation quotidiennes	
Conjointement avec le ministère de l'Environnement, créer le portail du SIG <i>OpenCities</i> afin d'accéder à des renseignements de propriétés en ligne et courantes. Le personnel accédera à cette source de renseignements sur leurs ordinateurs, ce qui aidera à l'évaluation des propositions d'aménagement pouvant mettre en cause des zones environnementales sensibles, des terres inondées, des champs de captage...	

<b>5.8 Plan de travail en technologie de l'information / système d'information</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Entretien du site Web		X	X	X	X	X
Traduction du matériel du site Web, s'assurer que le contenu est disponible dans les deux langues officielles		X	X			
Achat des données du recensement de 2006 de Statistique Canada 2006 par <i>PC Census</i> , le coût étant partagé avec Entreprise Miramichi et CBDC.			X			

<b>5.9 Plan de travail de responsabilité, communication et des relations publiques</b>	
Envoi de rapports mensuels d'activité d'aménagement et de permis de construire à nos clients	<b>Travail réalisé sur une base annuelle, périodique et courante</b>
Maintien de bonnes relations de travail avec les municipalités	
Maintien de bonnes relations avec les médias	
Lien avec les agences externes de développement économique, les agences immobilières, les entreprises de services et les groupes de l'industrie	
Maintien d'un site Web afin de renseigner sur le rôle de la Commission dans l'aménagement du district	
Présentations publiques à des organismes communautaires et d'affaires	
Rapport annuel	

--	--

<b>5.10 Administration et gestion</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Étudier la faisabilité d'embaucher un urbaniste subalterne afin d'aider à l'examen de plans et le contrôle de l'aménagement. La CADM étudiera les programmes disponibles en financement d'emploi de différentes sources provinciales et fédérales.			X			
Mise à jour du système de classement de la Commission d'aménagement		X				
Élaboration d'une stratégie de rétention de dossiers		X				
Disposer des anciens dossiers et plans selon la stratégie de rétention			X			
Faciliter la planification stratégique afin de mettre à jour le Plan opérationnel quinquennal ainsi que les plans de travail annuels.	Fait annuellement avant le budget	X	X	X	X	X
Préparation du rapport financier annuel		X	X	X	X	X
Travailler avec des partenaires financiers afin d'étudier les ententes de financement de manière à maintenir la livraison de services à un coût raisonnable et prévisible.		X				
Préparation du budget annuel		X	X	X	X	X
Préparation du rapport annuel		X	X	X	X	X
Formation langagière du personnel		X	X	X	X	X

Mise à jour des politiques et procédures de la Commission			X		X	
Évaluations complètes du rendement des employés		X	X	X	X	X
Préparation d'un Plan annuel de formation du personnel		X	X	X	X	X

## 6.0 BUDGET

### 6.1 Contributions budgétaires quinquennales proposées\* pour la livraison des services

<b>Contribution de la CDAM</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Ville de Miramichi</b>	<b>165 204,00 \$</b>	<b>170 160,00 \$</b>	<b>175 264,00 \$</b>	<b>180 522,00 \$</b>	<b>185 938,00 \$</b>
<b>Village de Néguaac</b>	<b>11 314,00 \$</b>	<b>11 653,00 \$</b>	<b>12 003,00 \$</b>	<b>12 363,00 \$</b>	<b>12 734,00 \$</b>
<b>Village de Blackville</b>	<b>5 410,00 \$</b>	<b>5 572,00 \$</b>	<b>5 739,00 \$</b>	<b>5 911,00 \$</b>	<b>6 089,00 \$</b>
<b>Districts de services locaux</b>	<b>158 232,00 \$</b>	<b>162 978,00 \$</b>	<b>167 868,00 \$</b>	<b>172 904,00 \$</b>	<b>178 091,00 \$</b>
<b>Subvention du MEGL</b>	<b>71 250,00 \$</b>	<b>71 250,00 \$</b>	<b>71 250,00 \$</b>	<b>71 250,00 \$</b>	<b>71 250,00 \$</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>
	<b>481 410,00 \$</b>	<b>491 613,00 \$</b>	<b>502 124,00 \$</b>	<b>512 950,00 \$</b>	<b>524 102,00 \$</b>

\*Les chiffres présentés ici ne sont que des estimés et pourraient changer.

Le budget annuel de la Commission est prévu d'augmenter d'au moins 3 p. cent annuellement. Le montant réel peut changer en fonction des niveaux de l'évaluation, des projets d'urbanisme spéciaux et d'autres facteurs externes. Le montant indiqué est une indication de la contribution totale des partenaires; le montant peut être une combinaison des taxes et des frais administratifs comme les revenus des frais de permis de construire accordés pour contribuer au coût global des services d'urbanisme, de contrôle de l'aménagement et de l'inspection des bâtiments offerts par la Commission du district d'aménagement de Miramichi.

Préalable au budget 2009, la CDAM explorera les implications financières d'embaucher un urbaniste subalterne afin de prendre part aux études de plans et aider à l'évaluation des demandes d'aménagement. Les programmes d'embauche fédéraux et provinciaux seront étudiés afin de réduire l'impact financier sur les partenaires financiers.